



**Commune de  
Saint-Baldoph**



## INFORMATIONS PERISCOLAIRES 2021-2022

### CONTACTS :

#### Périscolaire :

**Philippe ALLES**, responsable du service périscolaire  
[periscolaire@saintbaldoph.fr](mailto:periscolaire@saintbaldoph.fr)  
06 77 24 40 12 – 04 79 28 30 05  
<http://www.saintbaldoph.fr/1650-periscolaire.htm>

#### Association des représentants des parents d'élèves :

**Parents d'Elèves Indépendants (PEI)**  
[peistbaldoph@gmail.com](mailto:peistbaldoph@gmail.com)  
**Parents d'Elèves de l'Enseignement Public (PEEP)**  
[peep.stbaldoph@gmail.com](mailto:peep.stbaldoph@gmail.com)

#### Ecole primaire des sources :

**Bertrand ETELLIN**, Directeur de l'Ecole des sources  
[ce.0731316j@ac-grenoble.fr](mailto:ce.0731316j@ac-grenoble.fr)  
04 79 28 37 40  
<http://www.saintbaldoph.fr/966-ecoles.htm>  
<http://www.ac-grenoble.fr/ecole/stbaldoph/>

#### Sou des écoles :

<https://www.facebook.com/Sou-Des-%C3%89coles-St-Baldoph-315932702551142/>

### HORAIRES SCOLAIRES & PERISCOLAIRES :

#### Temps périscolaires à la Passerelle Pré Martin :

- 07h30-08h20 : Accueil du matin
- 11h30-12h30 : Accueil du midi sans repas
- 11h30-13h20 : Pause méridienne avec repas
- 16h30-18h30 : Accueil du soir

#### Temps scolaire à l'Ecole des sources

- 08h20-11h30
- 13h20-16h30

Le mercredi et en période de vacances scolaires un accueil de loisirs pour les enfants scolarisés à l'Ecole des Sources est proposé dans la passerelle Pré Martin par le SIVU via son prestataire AMEJ :

**Sylvain BADET**, responsable du site

[amejravoire@gmail.com](mailto:amejravoire@gmail.com)  
04 79 72 89 39 04

<http://www.saintbaldoph.fr/967-centre-de-loisirs.htm>

Potager pédagogique  
(En projet)

Restaurant scolaire

Partie Élémentaire de  
l'Ecole des Sources

Entrée



Passerelle Pré Martin :  
Accueils périscolaires  
Accueils extrascolaires  
Bibliothèque Municipale  
Salles associatives

Entrée

Partie Maternelle de  
l'Ecole des Sources

Entrée

Ecole des Sources & Passerelle Pré Martin (vue depuis la Route de la Cornaz)

## LES PRINCIPAUX CHANGEMENTS PERISCOLAIRES POUR CETTE ANNEE SCOLAIRE :

### Fin des sorties échelonnées le soir en élémentaire de 17h00 à 17h30 :

Les enfants bénéficient de trois temps distincts avec des dispositions particulières pour leurs départs du service :

- De 16h30 à 17h00 : temps de récréation et de collation fournie par les parents qui peuvent venir librement les récupérer sur ce temps.

- De 17h00 à 17h30\* : temps d'aide aux devoirs facultatif.

\*Pour répondre à la forte demande des familles (plus de 60 % d'inscrits) et afin de favoriser une plus grande disponibilité des encadrants pour les enfants, aucun départ d'enfant ne sera autorisé sur ce créneau horaire.

NB : Pour les enfants qui ne sont pas inscrits à l'aide aux devoirs, il leur est proposé de les faire (pour les volontaires non-inscrits) ou de faire une activité calme encadrée par le personnel municipal.

- A partir de 17h30, des activités sont proposées en fonction du programme établi par l'équipe d'animation avec départ échelonné jusqu'à 18h30 (horaire de fin de l'accueil du soir).

### Fin de la souplesse de modification au jour même pour les temps d'accueils :

Rappel : Les inscriptions prévisionnelles sont à faire avant le mercredi (mardi minuit) de la semaine précédant la venue de l'enfant.

Nouveauté : Comme pour les repas, les annulations ou modifications doivent désormais être effectuées sur le logiciel d'inscription périscolaire le jour ouvré précédent avant 7h30 (hors week-end et jours fériés) afin de pouvoir adapter le nombre d'encadrants nécessaire au bon fonctionnement du service.

### Nouveautés en pause méridienne :

Fin de prise en charge par la collectivité du coût de l'accueil méridien sans restauration scolaire. Cet accueil de 11h30 à 12h30 est désormais payant. Le prix (comme pour les autres temps d'accueil) est calculé selon le Quotient Familial indexé sur le prix forfaitaire de l'accueil du matin

En cas de difficultés financières pour les familles concernées, celles-ci seront mises en relation par le service avec l'Assistante Sociale de secteur et/ou le CCAS.

\*\*\*\*

Fin de la proposition d'un choix prédéterminé à l'année à quatre menus pour la restauration scolaire (standard, sans viandes, sans porc, sans poisson).

Pour une meilleure organisation et une simplification du service, le choix se fera à partir de la rentrée 2021/2022 sur deux propositions prédéterminées sur l'année en cours : repas standard ou végétarien dit « Sans viandes ».

Les familles étant actuellement sur le choix d'un repas sans porc seront automatiquement basculées par le service vers le choix végétarien.

### Autres nouveautés / Projets du service :

- Renfort de l'équipe par l'embauche d'une coordinatrice référente des animations périscolaires
- Mise en place d'un PAE (Protocole d'accueil exceptionnel) pour bénéficier de prestations périscolaires en cas de fermeture des écoles (protocoles sanitaires) ou d'impossibilité d'une prise de repas classique au restaurant scolaire (raison de santé, RDV médical etc).
- Projet de charte de vie collectives commune avec l'équipe enseignante
- Projet de potager pédagogique (Cf plan au recto du document)
- Projets transverses avec le pôle animation vie locale (marché, expositions, animations, « Vélo-Bus » ...)
- Contrôles du QF automatisés pour les allocataires de la MSA.
- Rappel automatique (par courriel) pendant les périodes de vacances pour rappeler aux familles de faire leurs inscriptions avant la reprise des cours.

Retrouvez tous les informations communales :

Sur le site internet de la Commune : <http://www.saintbaldoph.fr/>

Et sur **facebook** : <https://www.facebook.com/Mairie-Saint-Baldoph-820882214648982/>